

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue Perez Castellano, 162.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

1½ patacon par mois

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSERERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNES.

## Almanach Français.

Lundi 14 (1812)—Entrée à Moscou, par Napoléon contre les Russes.

Mardi 15 (1812)—Combat de Gieshubel, par Napoléon contre les Alliés.

## MONTEVIDEO.

14 septembre 1846.

La publication du PATRIOTE, est suspendue pour quelque tems.

Il nous coûte vraiment de nous trouver par fois en opposition avec les autorités que nous cherchons constamment à faire respecter, et que plus d'une fois nous avons éclairé dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Le rapport publié dans le "Constitucional" de samedi par MM. Borjes et Maldonado n'a rien d'officiel, ni dans le style, ni par la forme, et il paraît étonnant qu'une semblable pièce ait vu le jour dans une feuille publique sans l'approbation préalable du chef du département auquel appartiennent les deux signataires.

Laissons de côté le langage inusité dont se sont servi dans cette pièce sans titre les commissaires désignés: nous n'opposons à leur dementi insultant et que Monsieur le chef politique aura dû réprimer sévèrement, nous n'opposons, disons nous, qu'un seul fait. Il suffira pour détruire l'ech fraudage si gratuitement élevé par MM. Borjes et Maldonado dans une question où loin de se disjoindre tous les hommes de cœur et de bien devraient plus que jamais s'entendre.

La police n'a été appelée aux perquisitions d'urgence, que quatre heures après que les marins avaient découvert les traces de l'attentat.

Que le sang de Geoffroy ne soit point ainsi posé ne comptez point froidement, les gouttes d'un sang qui avait son prix.

Que justice soit faite: voilà ce que nous demandons! notre silence quant à la manière dont s'expriment les commissaires désignés, sera une nouvelle preuve de notre respect envers l'autorité, et de notre confiance dans ses actes.

Un chasseur basque, de la 2<sup>e</sup> compagnie, se promenant hier avec sa femme vers le poste avancé de l'ennemi de la Figurita, a été assailli et assassiné sous les yeux de celle-ci

par les assiegeans; il était sans armes, sans uniforme même, le regiment n'étant point de service.

Sept autres individus, également sans armes, ont été surpris par l'ennemi et enlevés au Cerrito: ils s'occupaient au moment où ils ont été saisis d'utiles travaux.

C'est ainsi que sans sommations préalables l'ennemi rompt une autre fois les hostilités d'une manière aussi cruelle qu'outrageante. Le "Defensor" prouvera d'ailleurs avec sa logique accoutumée que ceci n'offense en rien les lois de la guerre, non plus que l'enlèvement du jeune enfant d'un de nos compatriotes qui a eu lieu il y a quelques jours.

Le colonel Agüero qui a passé honteusement à l'ennemi, à la faveur du funeste armistice, a fait croire à celui-ci, comme l'avait fait antérieurement Mancini et consort, à son influence toute-puissante sur la garnison, annonçant la reddition de la place.

Des menées aussi obscures qui paraissent se rattacher à un plan ridicule, qui méritait pas même l'attention de l'autorité, paraîtront d'ailleurs au DEFENSOR DEL CERRITO dans son prochain numero, un fait digne d'éloge: car pour lui tout ce qui est bassesse et ignominie, est un titre au développement de son éloquence.

Un mouvement a éclaté, d'après les dernières nouvelles, dans la province et la capitale de Corrientes contre l'administration de Madariaga, le general Paz, assure t on, était attendu à bras ouverts.

## FRANCE.

CHAMBRE DES PAIRS.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 25 juin.

M. LE MARQUIS DE ROISSY: Je n'entrerai pas dans le débat qui vient d'être soulevé. J'ai entendu de tristes paroles qui m'ont rappelé de paroles également tristes prononcées à une autre époque.

M. le ministre des affaires étrangères vient de dire: L'ordre règne dans le Liban! Nous savons, quand l'ordre règne, comment on l'a entendu jadis à l'égard de Varsovie. On fait des discussions avant les faits lorsqu'il y a des espérances ou qu'on veut en donner, mais lorsqu'il y a des réalités calamiteuses, jamais un mot de consolation pour ceux qui souffrent.

M. de Montalembert vous a dit que l'ambassade [ je crois que c'est l'expression dont il s'est servi ], que l'ambassade à Constantinople avait été molle. Eh bien! si il y a eu mollesse, il faut qu'elle remonte à qui de droit. Ce n'est pas à l'agent qu'il faut l'attribuer; l'agent obéit, et

si il y a eu mollesse, il n'en est pas constitutionnellement responsable, du moins devant nous. M. le baron de Bourqueney est un homme très habile et très dévoué, et si j'avais un reproche à lui faire, ce serait d'être trop dévoué.

Je vais apprendre à M. le ministre des affaires étrangères une chose dont il ne se doute pas (on rit), c'est que notre alliance est recherchée. Je trouve cela dans un document que j'ai déjà cité l'autre jour; et en vérité, je le répète, ce document n'est pas sérieux, et je regrette qu'il émane d'hommes sérieux, d'hommes appartenant à la Chambre des Pairs.

Comment notre alliance serait-elle recherchée? Nous n'employons pas même nos nationaux dans les grandes négociations: sur certains points, nous avons des ministres accrédités. Eh bien! on envoie des négociateurs cachés, on fait contrecarrer par des agents secrets la politique qu'on semble ostensiblement faire prévaloir.

Sur les rives de la Plata, vous aviez un ministre; qu'avez-vous fait? Ce ministre ne réussissant pas, parce qu'il y a eu différentes missions qui se contraiaient les unes les autres on y a envoyé pour soutenir les intérêts de la France, un étranger, un homme qui en toute circonstance s'est montré bon serviteur de son pays, mais complètement hostile à la France.

Je demande que M. le ministre des affaires étrangères, veuille bien nous expliquer comment, quand dans une circonstance récente pour le traité du Maroc, nous avons eu tant à regretter de nous en être remis à des agents étrangers pour traiter de nos intérêts: comment, dis-je dans une circonstance récente, on s'est adressé à M. Attwood: c'est le nom d'un ancien consul général qui a agi contre nous: je ne le répéterai pas, car je craindrais, par ma prononciation, de faire rire (On rit).

Dans le même chapitre, car nous les votons très lestement, je vois figurer les dépenses secrètes. Je suis très partisan, au point de vue gouvernemental, des dépenses secrètes, et loin d'en demander la diminution, j'en demanderais plutôt davantage que moins, parce que je crois que c'est le moyen d'être bien servi. Cependant quel emploi fait-on de ces dépenses secrètes? Dans une autre enceinte, il a été soulevé une question, question d'humanité de dignité, et qui intéresse l'honneur de la France. M. le ministre des affaires étrangères a répondu d'une manière, que j'appellerai quasi satisfaisante. Mais parce qu'il a répondu dans une autre enceinte, je ne crois pas que ce soit une raison pour lui de se dispenser de nous donner quelques explications dans celle-ci. Je veux parler de l'affaire Renzi. Et si je viens en parler, ce n'est pas pour blâmer, c'est pour nous justifier.

Nous avons été accusés, quand je dis nous, c'est le gouvernement, d'avoir influé beaucoup sur une détermination prise par un prince sans doute despote, mais le plus libéral, le plus doux, le plus humain de tous ceux qui régnoient en ce moment, le grand-duc de Toscane. Il a fait ses preuves d'humanité et de libéralisme. Eh bien dans cette circonstance il a eu la main forcée. Je sais que M. le ministre des affaires étrangères a défendu et lui et M. le ministre de France en Toscane. J'accepte cette défense, mais je voudrais qu'elle fût renouvelée, et et je dirai pourquoi. C'est que j'ai relu attentivement les débats du parlement anglais également au sujet des révoltes qui ont été fustigées.

Eh bien! dans le Parlement d'Angleterre, non seule-

ment les ministres ont pris la peine de se justifier très longuement de l'accusation qui pesait sur des gens complètement étrangers à la mort de ces révoltés, mais ils ont fait plus, ils ont produit la correspondance de leurs agens, qui étaient des employés très supérieurs, car il s'agissait de gouverneurs et d'ambassadeurs. Eh bien! chez nous, dans la circonstance dont j'ai parlé, il n'y a eu, et nous ne sommes pas habitués à croire sur parole tout ce qu'on nous dit, il n'y a eu que quelques paroles de prononcées.

Je demanderai, dans l'intérêt de M. le ministre des affaires étrangères lui-même, dans celui du ministre de France à Florence, et dans l'intérêt de la France, pour sa dignité, et pour que l'on soit bien convaincu qu'elle n'a pas été en quoi que ce soit complice du fait dont on nous a accusés; je demanderai, dis je, que M. le ministre des affaires étrangères, à l'appui de ces assertions, veuille bien produire quelques dépêches qui prouveraient que le ministre de France à Florence a fait tout ce qui était en son pouvoir pour aider à la fuite, à la retraite de ceux qui malheureusement se trouvaient arrêtés.

Il a été question d'une dépêche qui n'est pas tout à fait claire. Il y a une chose qui est beaucoup plus claire c'est une pièce officielle, un bulletin ou une espèce de feuille de route, d'avertissement remis à Renzi. Eh bien! ce bulletin imprimé, je l'ai vu, ce bulletin signé du commissaire de police, je l'ai vu, ne mentionnait pas du tout que si Renzi revenait il serait livré au gouvernement du Pape; il disait au contraire, en tout et pour tout, que s'il revenait il subirait trois mois de prison dans la citadelle, rien de plus, rien de moins, et qu'il serait ensuite envoyé en exil. C'est sur ce fait que je demandais à M. le ministre des affaires étrangères de vouloir bien répéter ici ce qu'il a déjà dit dans une autre enceinte, et d'y ajouter, pour que nous ayons foi pleine et entière, pour que d'autres aient également foi pleine et entière, de vouloir bien y ajouter, dis je, quelques dépêches, comme les ministres d'Angleterre l'ont fait dans l'affaire Banderera.

**M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES:** Il me sera facile de rassurer l'honorable préopinant sur la contradiction qu'il a crue remarquer dans certaines affaires entre les agens officiels du gouvernement du Roi et ce qu'il appelle les agens secrets. Il n'y a point eu de contradiction semblable. Un gouvernement qui veut atteindre son but, emploie dans le même but différents moyens. Les agens officiels et les agens secrets peuvent être employés les uns à côté des autres, sans être les uns contre les autres. Ils peuvent être employés au même but, dans le même dessein. C'est ce qui est arrivé dans les affaires de la Plata. Il y avait des hommes qui se trouvaient avoir eu avec les chefs de ces républiques des relations personnelles qui pouvaient contribuer à nous faire atteindre notre but, c'est à dire la pacification des deux rives de la Plata. Nous avons employé ces hommes là non comme des agens secrets, mais comme agens officiels appelés à exercer leur influence sur les hommes avec lesquels avaient été en relations. Il n'y a eu entre leur mission, leur langage, leur caractère, aucune contradiction avec ce qui était confié et ordonné aux agens officiels; ils ont concouru au même plan par des moyens différents.

Je dirai la même chose de la mission à laquelle l'honorable préopinant vient de faire allusion, et qui a été confiée par le gouvernement anglais à un agent anglais, ancien consul général d'Angleterre à Buenos Ayres. La France et l'Angleterre ayant agi en commun, agissant aujourd'hui en commun sur les rives de la Plata, il était naturel que l'une et l'autre puissance employassent leurs agens dans le même but, et tous les agens qui leur paraissent pouvoir être utiles pour atteindre ce but.

Quand M. le ministre de la marine, mon honorable collègue, au commencement des affaires de la Plata, a envoyé la M. le capitaine Page, qui avait eu avec le Président Rosas des relations qui pouvaient être utiles à notre dessein, l'Angleterre ne s'est pas étonnée que la France donnât ainsi une mission officielle à un homme qui pouvait concourir à notre but commun; pourquoi nous

étonnerions nous aujourd'hui que l'Angleterre employât un homme qui peut être utile aussi à nous faire atteindre notre but commun? Nous n'avons pas plus à nous étonner et à nous plaindre de la mission de M. Hood, que l'Angleterre n'a eu à s'étonner et à se plaindre de la mission du capitaine Page à Buenos Ayres. La mission de M. Hood n'a pas d'autre but que n'avait eu celle de M. le capitaine Page. M. Hood a eu avec le Président Rosas, avec Oribe, avec plusieurs des hommes dont la volonté et l'opinion peuvent influencer sur les affaires de la Plata, des relations personnelles. Le gouvernement anglais a cru que ces relations pouvaient être utiles pour décider ces hommes-là à accéder à nos propositions, et pour pacifier sous notre médiation les rives de la Plata. Il nous a communiqué son intention à ce sujet; nous avons trouvé bon qu'il confât une mission officielle à M. Hood, comme il a certainement trouvé bon que nous en confiassions une, dès le commencement de cette affaire, à M. le capitaine Page. Il n'y a là ni contradiction entre la mission des agens officiels et celle des agens officiels, ni emploi par un gouvernement d'agens qui doivent inspirer défiance à l'autre. Les deux gouvernements, unis dans le même but, y concourant l'un et l'autre par des moyens également avoués et avouables par tous les deux.

Voilà, sur ce point, ce que j'ai à répondre à l'honorable préopinant.

Quand à la seconde affaire dont il a entretenu la Chambre, l'affaire de M. Renzi, M. le marquis de Boissy a rendu lui-même pleine justice aux explications que j'ai données dans une autre enceinte. Je crois devoir lui rappeler que ces explications ne se sont point bornées à de simples paroles; j'ai mis sous les yeux de l'autre Chambre une lettre officielle, ou du moins authentique, des ministres toscans eux-mêmes, rendant pleine justice à la conduite du ministre de France, et proclamant que les bruits qui avaient été répandus à ce sujet étaient faux et calomnieux.

J'ai donné à la Chambre lecture de cette lettre même. Et quant à la lettre du gouvernement toscan relative aux avertissements qui avaient été donnés aux réfugiés romains lorsqu'ils se sont rendus en France avec des passeports du ministre de France, je rappellerai que cette lettre contient une assertion positive.

Le gouvernement toscan a affirmé que, par communication verbale, à la vérité, ce qui était dans la nature des choses, le commissaire de police de Livourne avait annoncé à tous les réfugiés qui quittaient la Toscane, individuellement, l'on après l'autre, que, s'ils revenaient en Toscane, ils courraient le risque d'être livrés au gouvernement romain en vertu du traité d'extradition existant entre les deux États. Le gouvernement toscan faisant cette déclaration d'une manière positive, il était impossible de ne pas la prendre pour bonne et sincère, et je suis convaincu qu'elle l'est en effet: elle a répondu péremptoirement à l'accusation répandue par les journaux.

Ainsi, les deux faits dont vient de se plaindre de nouveau l'honorable M. de Boissy, l'un relatif à notre ministre à Florence, et l'autre au gouvernement toscan lui-même, ces deux faits, dis je, sont détruits, l'un par la déclaration des ministres du grand-duc de Toscane eux-mêmes l'autre par la dépêche que ces ministres ont eux-mêmes adressée ici au représentant du grand-duc. Il serait difficile d'ajouter quelque chose à des explications si parfaitement authentiques.

J'ajouterai cependant qu'il est de notoriété publique, à Florence et en Italie, que le ministre de France à Florence, M. le comte de La Rochefoucauld, a employé toute son influence, a donné tout son appui au gouvernement toscan pour sauver les malheureux réfugiés du sort qui pouvait les atteindre s'ils étaient livrés au gouvernement romain.

J'ajouterai aussi pour la justification, et je le dirai pour l'honneur du gouvernement romain, qu'il n'a pas demandé d'abord cette extradition. J'ajouterai enfin que, pour M. Renzi, qui a été en effet, lors de son retour en Toscane, remis entre les mains du gouvernement romain, le gouvernement toscan, en le remettant ainsi, en vertu du traité d'extradition auquel il ne pouvait pas se refu-

ser lorsqu'on en réclamait l'exécution, le gouvernement toscan a du moins pris la précaution de demander au gouvernement romain que la peine capitale ne fût pas infligée à Renzi, quoiqu'il l'eût encourue d'après les lois du pays, et que le châtimement se bornât pour lui à une simple détention. C'est en effet ce qui a eu lieu, le sang n'a pas coulé à cette occasion. Le ministre de France à Florence peut donc se rendre ce témoignage qu'il a contribué à sauver de la détention un grand nombre de réfugiés, et, quand à Renzi, c'est le gouvernement toscan lui-même qui a demandé qu'il fût sauvé par le gouvernement romain de la peine de mort qu'il avait encourue.

#### AVIS DU CONSULAT DE FRANCE.

Le navire français *Zélina* partira pour Marseille, Lundi matin.

Le navire français **PAQUEBÔT DE LA PLATA N° 1** partira pour Bordeaux, Lundi 14 septembre, la boîte aux lettres sera levée à 4 heures de l'après midi.

## Avis Divers.

#### AVIS.

Gandois, marchand tailleur, successeur de Champagne, rue du 25 de Mayo, à côté de la maison Montero, prévient le public qu'il vient de recevoir d'Europe un assortiment de redingotes, paletot, pantalons et gilets.

Redingotes drap fin 22 \$, habits 22, paletot drap fin 20, id. inférieur 18, pantalons noirs 7 400, id. casimir de couleur 6 400, id. d'été 2 400, gilets de soie 2, id. cachemir, 2 400.

Tout au comptant.

#### RESTAURANT FRANÇAIS.

M. Lalerte vient d'en ouvrir un rue des Trente Trois, n° 65, (autrefois des Pêcheurs) où la propreté, le bon goût et les prix modérés seront appréciés par les amateurs.

#### AVIS AU COMMERCE.

Un jeune homme français connaissant la langue espagnole et la tenue des livres en parties doubles, désire s'employer dans une maison de commerce, aux écritures de laquelle il ne peut disposer que de quelques heures par jour.

S'adresser au bureau du Patriote ou chez M. Rabachon, marchand tailleur, rue du 25 mai n° 191 et 193.

#### WILLIAM DAVIES, AMERICAN DANCING MASTER.

Begs leave to inform his Friends and the Public at large, that has rented a Commodious House, situated in the calle de Buenos Ayres, n° 112, and he intends to commence in his profession, to-morrow sunday, current at 10 o'clock, in the forenoon, and to continue until J. P. M. Persons wishing to enjoy a complete knowledge of that pleasant etc. polite branch of education will be attended to thier perfect satisfaction, both in the French, English, and Spanish methods, from 6 to o'clock every evening.

Terms will be made known by seeing the Master, at n° 112, calle Buenos Ayres.

Montevideo, 22 août 1946

Le Propriétaire-Gérant Jh. REYNAUD

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS.

